

REUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mille dix, le 8 juillet, à 17 h 30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 30 juin 2010, se sont réunis à PLECHATEL, sous la présidence de M. MELLET Yvon. Cette réunion fait suite à celle du 29 juin 2010 où le quorum n'a pas été atteint. Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, lors de cette nouvelle réunion, le Bureau Communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Etaient présents :

MM. MELLET, GENDROT, MENARD, DERVAL, LANDEL, THELOHAN.

Excusés :

Mme GARDAN, M. TROUBOUL, M. THEBAULT, M. KAZMIERCZAK.

M. GENDROT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la décision n° 24 / 2010 :

CHOIX DU BUREAU D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE CONSEIL POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE DE PLANTATIONS BOCAGERES 2010 / 2011

Courant mai 2010, la Communauté de Communes a lancé une consultation, par voie de procédure adaptée, pour retenir un bureau d'études chargé d'assurer une mission d'assistance technique et de conseil pour la campagne de plantations de haies bocagères 2010 / 2011.

La Commission « Environnement » ayant examiné les 4 offres reçues dans le cadre de cette consultation, le 16 juin dernier, propose de retenir celle de PARCORET PAYSAGES.

Le Bureau est ainsi invité à se prononcer sur le bureau d'études à retenir.

DECISION

Après avoir vérifié le tableau d'analyse comparative des offres, considérant les compétences présentées par les bureaux d'études, leurs références, le coût de la prestation, et les délais d'exécution proposés,

et selon la proposition de la Commission « Environnement »,

le Bureau décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'ATELIER PARCORET PAYSAGE sur les bases suivantes :

Etape 1 : Prise de rendez-vous, visite et rédaction d'un rapport :

100 € HT par dossier

17 € HT par haie ou bosquet supplémentaire pour un même planteur

Ce qui représenterait un coût estimatif de prestations de 4.987 € HT correspondant à 48 visites et 11 multiprojets.

Etape 2 : Organisation de la campagne de plantations :

Forfait de 1.500 € HT

Le Président est alors autorisé à missionner et signer le contrat d'études à passer avec ATELIER PARCORET PAYSAGE, pour assurer l'assistance technique et le conseil auprès des particuliers dans le cadre du programme 2010 / 2011 de plantations de haies bocagères, selon le coût de prestations présenté ci-avant (le montant total de la prestation de l'étape 1 sera ajusté selon le nombre de planteurs effectivement inscrits à cette campagne).

Objet de la décision n° 25 / 2010 :

CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE ET DU GEOMETRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZA DE BEL AIR, A CREVIN

Suite à ce qui avait été décidé lors de la dernière réunion de Bureau, une consultation, par voie de procédure adaptée, a été relancée pour l'extension de la zone d'activité intercommunale de Bel Air, à CREVIN.

Cette consultation concerne 2 lots distincts :

- **Lot 1** : Mission relative au permis d'aménager portant sur l'élaboration complète de ce dossier, à savoir (selon les besoins) : étude d'urbanisme, étude paysagère, étude architecturale, étude loi sur l'eau, étude d'impact, établissement du dossier de permis.

+ Mission de maîtrise d'œuvre relative à la préparation et au suivi des travaux de viabilisation de la zone d'activité

+ Eléments d'assistance complémentaire suivants :

- Elaboration du dossier de consultation du coordonnateur SPS
- Elaboration du dossier de consultation pour la mission de contrôle des réseaux d'eaux usées

- **Lot 2** : Mission de géomètre concernant la réalisation d'un plan topographique de l'ensemble du secteur d'étude, l'implantation des lots et des ouvrages d'infrastructures, les différents documents d'arpentage.

La date limite de réception des offres avait été arrêtée au 25 juin 2010, avant 12 h 00. Ainsi, au total 6 offres ont été reçues dans les délais. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29/06/2010, a pu examiner ces offres.

Les critères de jugement retenus dans le règlement de consultation étaient les suivants ⇒

Par ordre de priorité décroissante :

- Prix – Taux de rémunération 60 %
- Compétences et références du bureau d'études 40 %

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres, au vu de ces critères, s'est prononcée en faveur de :

- Lot 1 : EGUIMOS associé à l'Atelier COURCHINOUX et DM EAU

Phase études :

Etude d'urbanisme	1.500 € HT
Etude architecturale	1.000 € HT
Etude paysagère	500 € HT
Loi sur l'Eau	3.200 € HT
Permis d'aménager	1.000 € HT
Soit un Total de	7.200 € HT

Phase travaux :

Taux	2,73 %
Enveloppe financière	400.000 € HT
Forfait provisoire de rémunération	10.920 € HT

- Lot 2 : EGUIMOS

Plan topo	1.000 € HT
Implantation des lots et infrastructures	1.700 € HT
Document d'arpentage / lot	300 € HT

DECISION

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, et après examen des tableaux d'analyse des offres, le Bureau décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de :

EGUIMOS pour le Lot 1, selon un montant de rémunération de :

7.200 € HT pour la phase Etudes préalables
10.920 € HT en forfait provisoire pour la phase Travaux (taux de rémunération = 2,73 %)

EGUIMOS pour le Lot 2, selon un montant de rémunération de :

2.700 € HT pour les prestations de géomètre
+ 300 € HT par lot découpé, pour la réalisation de document d'arpentage

Le Président est alors autorisé à signer les marchés à passer pour les 2 lots, avec le Cabinet d'Etudes, EGUIMOS.

Objet de la décision n° 26 / 2010 :

SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

AIGUILLON CONSTRUCTION projette la construction de 19 logements PLUS / PLAI dans le cadre de son opération située 19 rue de la Croix de Pierre, à BAIN DE BRETAGNE, accompagnant la réalisation du Foyer de Jeunes Travailleurs.

Ce projet repose sur un bâtiment collectif en R+2 et combles, composé de 11 T2 et 8 T3. Il représente un coût d'opération de 1.494.124 € HT. Enfin, AIGUILLON CONSTRUCTION envisage pour cette opération, la réalisation de 13 PLUS et 6 PLAI.

Conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire réuni le 18 décembre 2008 fixant les conditions d'attribution de subvention sur fonds propres et au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir le logement locatif social, il est présenté au Bureau la proposition de

réserver une subvention de : 4.000 € x 19 logements, soit 76.000 € sur fonds Communauté de Communes. Il est ici précisé que les aides Contrat de Territoire étant gelées pour 2010, il ne peut être retenu de subvention sur cette enveloppe.

DECISION

Considérant l'intérêt de développer le logement locatif social sur le territoire de Moyenne Vilaine et Semnon,

le Bureau, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 18/12/2008, approuve à l'unanimité, l'attribution d'une subvention sur fonds propres en faveur de AIGUILLON CONSTRUCTION, sur la base de 4.000 € x 19 logements = 76.000 €. Cette subvention sera versée après réalisation des logements, au regard des pièces justifiant l'achèvement des travaux.

Objet de la décision n° 27 / 2010 :

ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LE CHANTIER D'INSERTION

Lors de la réunion de Bureau du 4 mai 2010, il avait été évoqué l'idée de remplacer le tracteur actuel du chantier d'insertion (utilisé depuis 1996 / 1997).

Après consultation lancée par le biais d'une procédure adaptée, la Communauté de Communes a reçu 5 offres de fournisseurs pour ce type de matériel. Il s'agit des fournisseurs suivants ⇒

RENNES MOTICULTURE

RMA

CLAAS Réseau Agricole

JARDIMAN

LABOR HAKO

La Commission « Environnement » réunie le 16 juin dernier, a analysé les offres reçues au regard des critères indiqués pour cette consultation, à savoir :

- condition préalable : respect du cahier des charges
- prix : 40 %
- références du fournisseur : 30 %
- valeur technique appréciée à partir des performances du matériel proposé, et de la qualité du service après-vente : 30 %

et propose au Bureau de retenir l'offre établie par RENNES MOTOCULTURE correspondant à un tracteur de marque KUBOTA Modèle L 4100 HDW, en intégrant l'option cabine, représentant une offre à hauteur de : 19.700 € HT + 3.653,33 € HT.

DECISION

Conformément à l'avis porté par la Commission « Environnement » de la Communauté de Communes, le Bureau décide à l'unanimité de choisir l'offre présentée par RENNES MOTOCULTURE, pour l'achat du tracteur KUBOTA Modèle L 4100 HDW, au prix global de : 23.353,33 € HT, intégrant l'option cabine.

Il est alors donné autorisation au Président à passer commande auprès de RENNES MOTOCULTURE, pour cet équipement destiné au chantier d'insertion.

Objet de la décision n° 28 / 2010 :

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS DES ZONES D'ACTIVITES

L'entreprise AJI ENVIRONNEMENT a fait parvenir à la Communauté de Communes une proposition d'avenant n° 1 au marché d'entretien des espaces paysagers des zones d'activités intercommunales de CREVIN et BAIN DE BRETAGNE.

Cet avenant a pour objet :

- d'augmenter les surfaces de désherbage et de tonte des bosquets
- d'augmenter le montant initial du marché.

pour un montant de 1.500,00 € HT.

Type d'interventions	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Nombre de passage sur trois années	Montant total HT
6 – Désherbage et tonte des bosquets	m ²	1333	500 €	3	1 500 €

Ce qui porterait le coût de ce marché d'un montant initial de 44.897,78 € HT à un nouveau montant de 46.397,78 € HT.

Le Bureau est ainsi invité à se prononcer sur cette proposition d'avenant.

DECISION

Après examen de cette proposition, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché d'entretien des espaces verts des zones d'activités intercommunales de CREVIN et BAIN DE BRETAGNE, pour un coût supplémentaire de 1.500 € HT, faisant ainsi passer ce marché d'un montant initial de 44.897,78 € HT à un nouveau montant de 46.397,78 € HT.

Le Président est alors autorisé à signer cet avenant à passer avec l'entreprise AJI ENVIRONNEMENT.

Les membres du Bureau